

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

PREAMBULE.....	3
I. LES RESULTATS 2021.....	4
A. Les résultats comptables.....	4
B. Les résultats financiers.....	4
II. LES DETERMINANTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
A. Les principales recettes de fonctionnement.....	6
1. Les impôts et taxes.....	7
2. Les dotations, subventions et participations	10
3. Les autres recettes de fonctionnement	12
B. Les principales dépenses de fonctionnement.....	13
1. Les charges à caractère général	14
2. Les charges de personnels et frais assimilés	14
3. Les autres charges de gestion courante.....	15
4. Les charges financières	16
5. Les autres dépenses de fonctionnement	17
6. Le bilan 2021 de la crise sanitaire	17
III. L'INVESTISSEMENT	18
A. Les recettes d'investissement	18
1. La taxe d'aménagement.....	19
2. Le produit des amendes de police	19
3. Le FCTVA	20
4. Les subventions d'investissement.....	20
B. La dette.....	22
1. Le niveau d'endettement.....	22
2. Le taux d'endettement	23
3. Flux de remboursements	23
4. Évolution du capital restant dû.....	24
5. Dette selon la charte Gissler	24
C. Les dépenses d'investissement	25
Les dépenses d'équipement	26

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction budgétaire et comptable M14.

En l'espèce, le compte administratif 2021 de la ville de Chilly-Mazarin est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la ville entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il s'agit du document « miroir » du compte de gestion, établi par le comptable public et reprenant les états financiers que l'on retrouve pour l'ensemble des acteurs économiques, à savoir, bilan, compte de résultat et annexes.

La présentation de ce rapport de présentation se fera en trois temps : les résultats financiers d'abord **(I)**, les recettes et dépenses de la section de fonctionnement ensuite **(II)** ceux de la section d'investissement enfin **(III)**.

Sa mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- Mise en ligne sur le site internet de la Ville,
- Consultation sur place à la Direction des finances de la Ville,
- Envoi dématérialisé via internet sur demande,

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du Conseil Municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

I. Les résultats 2021

A. Les résultats comptables

Le résultat d'exploitation 2021, correspondant au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, est de **1 398 026,92 euros**. Le résultat de l'exercice antérieur reporté est également positif. Il s'élève à **3 794 833,42 euros** et permet à la ville de dégager un résultat d'exploitation en fin d'exercice de **5 623 889,75 euros**.

A noter, le montant de **431 029,41 euros** s'intègre à ce résultat d'exploitation 2021 par opération d'ordre non budgétaire réalisé par la trésorerie. Il s'explique par le transfert de la compétence « ordures ménagères » vers la Communauté Paris-Saclay (CPS) intervenue au 1er janvier 2021 qui a conduit à la dissolution du budget annexe « ordures ménagères » de la commune de Chilly-Mazarin au 31 décembre 2020. La ville de Chilly-Mazarin a arrêté le compte de gestion et adopté le compte administratif 2020 lors du Conseil Municipal du 29 juin 2021 et le résultat de fonctionnement a été constaté, par la délibération n°D201412-8 du 14 décembre 2020.

Le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement correspondant au solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice est excédentaire de **1 053 762,81 euros**. Cumulé au résultat antérieur reporté négatif de **1 128 160,63 euros** et au solde des restes à réaliser négatif de **1 228 198,57 euros**, la section d'investissement dégage un besoin de financement de **1 302 596,39 euros** en fin d'exercice.

Compte tenu des éléments présentés, le résultat de l'exercice 2021, correspondant à l'addition du résultat d'exploitation et de la couverture du besoin de financement, s'élève à **4 321 293,36 euros** en augmentation par rapport à 2020 (**3 794 833,42 euros**).

Tableau des résultats comptables

RESULTAT	Fonctionnement (F)	Investissement (I)	Total (F) + (I)	
Dépenses de l'exercice	28 085 658,38 €	13 048 017,42 €	41 133 675,80 €	
<i>dont rattachements</i>	1 345 556,79 €		1 345 556,79 €	
Recettes de l'exercice	29 483 685,30 €	14 101 780,23 €	43 585 465,53 €	
<i>dont rattachements</i>	1 814 421,12 €		1 814 421,12 €	
Soldes de l'exercice (A)	1 398 026,92 €	1 053 762,81 €	2 451 789,73 €	← Solde de clôture
Résultat de l'exercice antérieur reporté (B)	3 794 833,42 €	- 1 128 160,63 €	2 666 672,79 €	
Résultat cumulé (A) + (B)	5 192 860,34 €	- 74 397,82 €	5 118 462,52 €	← FDR fin d'exercice
<i>Restes à réaliser en dépenses (1)</i>		1 362 979,57 €	1 362 979,57 €	
<i>Restes à réaliser en recettes (2)</i>		134 781,00 €	134 781,00 €	
<i>Solde des restes à réaliser (1) + (2)</i>		- 1 228 198,57 €	- 1 228 198,57 €	← Solde des RAR
Résultat de l'exercice	5 623 889,75 €	- 1 302 596,39 €	4 321 293,36 €	
	↑	↑	↑	
	Résultat d'exploitation	Besoin de financement	Excédent reporté	

B. Les résultats financiers

Après une année 2020 marquée financièrement par les effets de la crise sanitaire, l'année 2021 a été pour la ville de Chilly-Mazarin celle des régularisations lui permettant de

retrouver ses niveaux d'avant crise. Ses produits courants (Produits fiscaux, dotations et participations) ont augmenté de près de **5,41 %** pour s'établir à **27 962 689,15 euros** contre **26 526 316,80 euros** en 2020 ; notamment expliqué par le titrage à la CPS¹ du personnel communal mis à sa disposition pour l'exercice de la compétence assainissement pour **221 962 euros** ; le versement de la dotation relative à la compensation des pertes de recettes subies par la crise sanitaire en 2020 pour **302 358 euros** ou encore le titrage de la redevance due par le délégataire du marché communal pour **168 572,88 euros**. Les charges courantes (Charges de personnel, générales et de gestion) ont elles aussi augmenté de **2,65 %** par rapport à 2020, pour s'établir à **25 232 771,72 euros** ; notamment expliqué par l'augmentation des charges de personnels, retraitées du montant des atténuations de charges **+4%** et qui s'établissent à **18 153 640,88 euros** fin 2021 contre **17 447 639,62 euros** fin 2020.

Aussi, les niveaux d'épargne de la ville ont augmenté. L'épargne courante correspondant au solde entre les recettes et les dépenses courantes s'élève fin 2021 à **2 729 917,43 euros** alors qu'elle s'établissait à **1 944 234,07 euros** fin 2020. L'épargne brute correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement a également augmenté pour s'établir à **1 970 113,70 euros** fin 2021 contre **1 466 857,91 euros** fin 2020.

Année exceptionnelle, la ville de Chilly-Mazarin a mandaté l'excédent d'assainissement suite au transfert de la compétence à la CPS au 1^{er} janvier 2020 pour **172 530,39 euros** ou encore mandaté le versement à la FRMJC² de l'indemnité suite à la condamnation par le tribunal de Paris pour **80 929,17 euros**.

Enfin l'épargne nette s'améliore : - **4 860,73 euros** contre - **687 826, 14 euros** fin 2020, après intégration du remboursement en capital de la dette existante 2021 de **1 974 974,43 euros**.

Pour la partie investissement, les dépenses d'équipements de la ville ont augmenté de **31 %** pour s'établir fin 2021 à **2 880 362,97 euros**, contre **2 207 318,58 euros** fin 2020. Les recettes d'investissement disponibles ont également augmenté de près de **116%**, expliqué notamment par les rattrapages des FCTVA³ 2018 (**471 440,85 euros**) et 2019 (**774 877,62 euros**) non déclarés sur les exercices concernés. Un rattrapage des demandes de subventions en limite de caducité a également été réalisé pour près de **500 000 euros** : aménagements sportifs des Champs Foux, agrandissement du conservatoire, restauration de l'église ou encore aménagement du cinéma.

¹ CPS : Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

² FRMJC : Fédération Régionale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture

³ FCTVA : Fond de Compensation sur la TVA

Tableau du fonds de roulement

Tableau variation du fonds de roulement	CA 2020	CA 2021
Fonds de roulement de début d'exercice	3 521 875,90 €	3 341 261,06 €
Fonds de roulement de fin d'exercice	3 341 261,06 €	5 118 462,52 €
Variation du fond de roulement	- 180 614,84 €	1 777 201,46 €

*CA : Compte Administratif

II. Les déterminants de la section de fonctionnement

A. Les principales recettes de fonctionnement

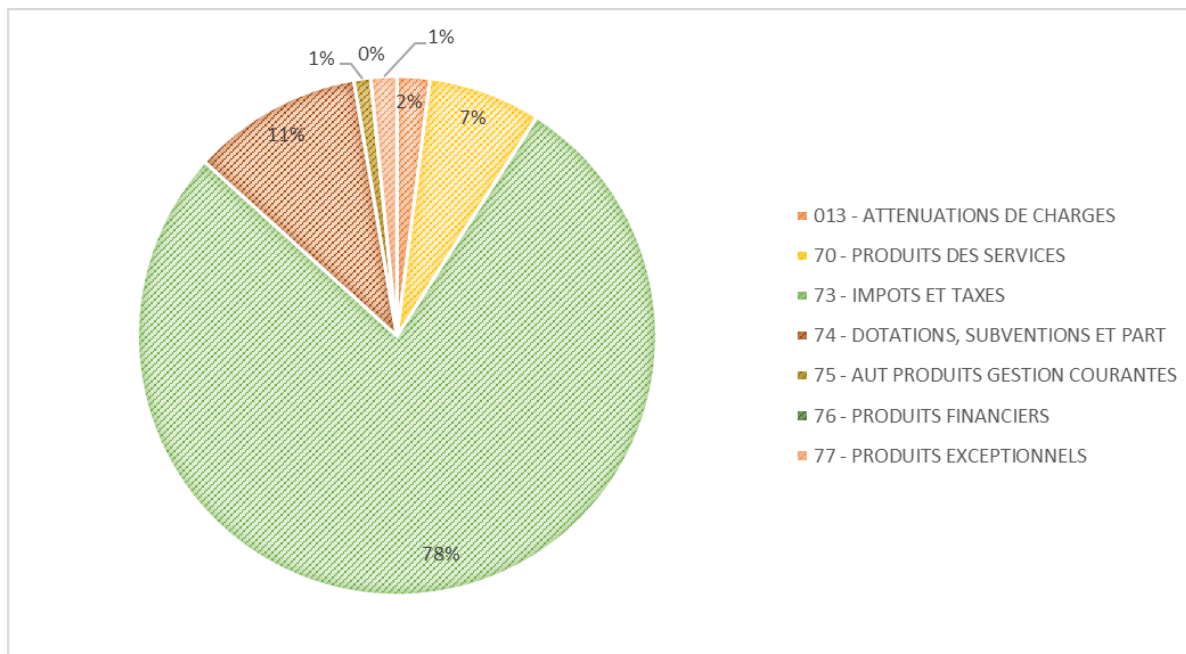
Les recettes de fonctionnement 2021 s'élevèrent à **29 483 685,30 euros**. Elles augmentent de **6 %** par rapport à 2020 (**27 891 059, 05 euros**) sous l'effet notamment du titrage de produits suivants : mise à disposition de personnel pour la compétence assainissement, marché communal, dotation pertes des recettes tarifaires liées au Covid...).

Tableau des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Part	Variation
013	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	367 832,34 €	523 469,23 €	607 598,51 €	2%	16%
70	70 - PRODUITS DES SERVICES	3 142 887,80 €	1 750 555,46 €	2 088 142,51 €	7%	19%
73	73 - IMPOTS ET TAXES	22 720 479,91 €	22 678 649,46 €	23 121 899,69 €	78%	2%
74	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 686 383,49 €	2 549 109,66 €	3 165 484,03 €	11%	24%
75	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	200 852,79 €	200 248,55 €	313 515,60 €	1%	57%
76	76 - PRODUITS FINANCIERS	11,40 €	9,50 €	9,12 €	0%	-4%
77	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	666 118,48 €	90 218,11 €	51 110,59 €	0%	-43%
042	042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	73 506,08 €	98 799,08 €	135 925,25 €	0%	38%
	Total	29 858 072,29 €	27 891 059,05 €	29 483 685,30 €	100%	6%

En 2021, les produits fiscaux constituent la principale ressource de fonctionnement de la ville. En effet, ils s'élevèrent à **78 %** des recettes réelles de fonctionnement. Viennent ensuite, les dotations, les subventions et participations reçues des partenaires extérieurs (Etat, Caisses Allocations Familiales...) pour **11 %**, les produits des services pour **7 %**, les atténuations de charges **2 %** et autres produits de gestion courantes **1 %** et enfin les produits financiers et exceptionnels **1 %**.

Graphique relatif à la répartition des recettes réelles de fonctionnement



1. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élevèrent à **23 121 899,69 euros** en 2021 contre **22 678 649,46 euros** en 2020 en augmentation de **2 %** par rapport à 2021.

Tableau des produits fiscaux

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Part	Variation
73	73111 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	10 465 153,00 €	10 486 365,00 €	10 366 865,00 €	45%	-1%
73	7318 - ROLES SUPPLEMENTAIRES	98 219,00 €	118 303,00 €	137 221,00 €	1%	16%
73	73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	10 687 375,14 €	10 499 075,14 €	10 458 350,14 €	45%	0%
73	73212 - DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	181 787,00 €	1%	100%
73	7333 - TAXES FUNERAIRES	2 480,00 €	2 422,00 €	125,00 €	0%	-95%
73	7338 - AUTRES TAXES	91 507,83 €	103 110,23 €	137 283,37 €	1%	33%
73	7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	314 878,64 €	295 182,01 €	307 554,90 €	1%	4%
73	7368 - EMBLEMES PUBLICITAIRES	88 623,20 €	100 353,90 €	99 035,60 €	0%	-1%
73	7381 - TAXE ADDIT. PUBLICITE FONCIERE	972 243,10 €	1 073 838,18 €	1 433 677,68 €	6%	34%
	Total	22 720 479,91 €	22 678 649,46 €	23 121 899,69 €	100%	2%

AUTRES TAXES⁴ / ROLES SUPPLEMENTAIRES⁵

Trois éléments sont à retenir sur ce chapitre.

D'abord, le recul constaté du produit fiscal par rapport à 2021 s'explique par la mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des

⁴ Taxes d'utilisation du domaine public : convoyeurs de fonds, commerces ambulants, stationnement...

⁵ Un rôle supplémentaire ne concerne que l'imposition particulière d'un contribuable le faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

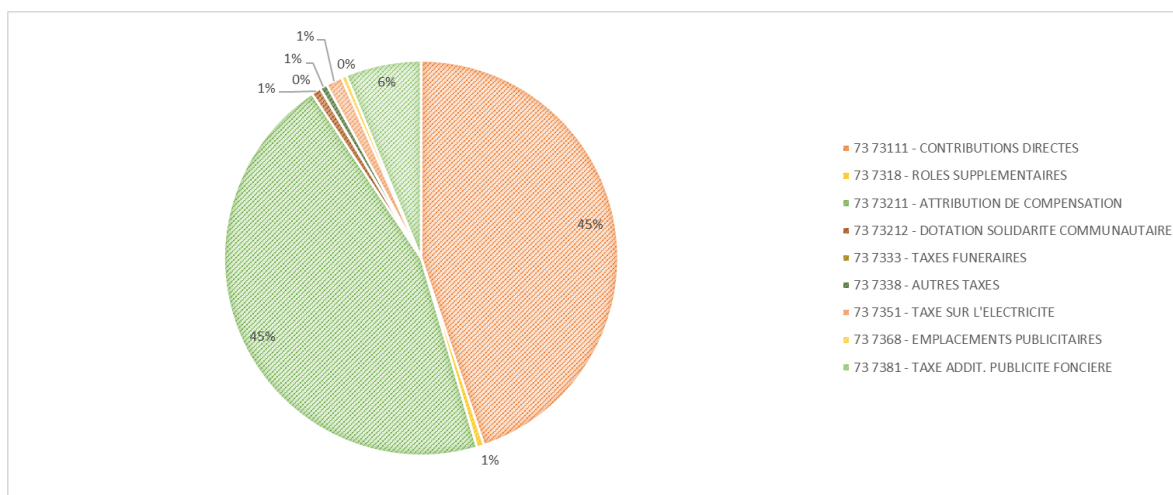
établissements industriels. Cette réforme, prévue par l'article 29 de la loi de finances pour 2021 (loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020), qui touche la TFPB⁶ a conduit à diviser par deux les bases taxables des locaux industriels existants. Elle a donné lieu à une compensation dont le montant figure sur le détail des « allocations compensatrices » présentes sur les états fiscaux 1259 de 2021 de la ville de Chilly-Mazarin. Aussi, les allocations compensatrices locaux industriels de la ville de Chilly-Mazarin s'élevaient à **654 990 euros** en 2021. Comme toutes les autres allocations, elles sont désormais enregistrées au chapitre 74.

Ensuite, le recul de l'attribution de compensation par rapport au CA 2020 s'explique par l'ajustement de l'estimation retenue lors du transfert des ZAE⁷ Butte aux Bergers et Moulin à Vent de la CPS comme relevé dans le rapport de CLECT⁸ de novembre 2020.

Enfin, la taxe additionnelle relatives aux droits de mutation augmente de **34%** par rapport à 2020 pour s'établir à **1 433 677,68 euros** fin 2021. La taxe additionnelle perçue au profit des communes est exigible sur les mutations à titre onéreux (immeubles, fonds de commerces...). Cette taxe est directement liée au prix et au nombre de cessions de biens immobiliers et démontre ainsi sa volatilité.

A noter également, lors de la décision modificative de 2021, le montant de la dotation fiscale, au titre de la fiscalité économique perçue de la CPS, d'un montant de **181 787 euros** a été réimputé du chapitre 74 au chapitre 73 suite aux observations comptables du trésorier.

Graphique relatif à la répartition des impôts et taxes



L'attribution de compensation et les contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) représentent **90%** du montant des impôts et taxes perçus par la ville en 2020. Viennent ensuite par ordre décroissant : les droits de mutation à titre onéreux (**6%**), la taxe sur l'électricité (**1%**), les rôles

⁶ TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

⁷ ZAE : Zone d'Activité Économiques

⁸ CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales

supplémentaires (**1%**), la Taxe locale sur la publicité extérieure, la dotation de solidarité communautaire (**1%**) et les redevances d'occupation du domaine public (**1%**).

Zoom sur les contributions directes

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression de la TH⁹ sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Depuis 2021, la ville de Chilly-Mazarin perçoit en compensation de sa perte de recette, le produit de la TFPB des Départements.

Aussi, le montant des contributions directes (TFPB, TFPNB¹⁰ et TH) 2021 de la ville de Chilly-Mazarin s'élèvent à **10 366 865** euros après correction. En effet, la loi de finances pour 2020 prévoit la compensation intégrale, à partir de 2021, des effets, pour les communes, de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de TFPB. Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

Le coefficient correcteur notifié dans l'état n° 1259 de 2021 a été recalculé fin 2021 pour prendre en compte les rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021 : **0,924804**. Ce nouveau calcul est la conséquence de l'application de l'article 41 de la loi de finances n° 2021 1900 de finances pour 2022 qui a modifié le calcul prévu initialement par l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

A noter également, le montant des allocations de TFPB de 2021 pour les établissements industriels s'élève à **654 990 euros**. Une régularisation comptable est intervenue lors de la journée complémentaire en janvier 2022 car ce montant avait été affecté et titré par une autre ville de l'Essonne.

Tableau 2021 des états de TFPB et TFPNB 2021 (base, taux, produits bruts¹¹)

Etat 1259 com	Prévisionnel		
	Base	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	38 315 000,00 €	28,69%	10 992 573,50 €
Taxe foncière (non bâti)	61 800,00 €	21,86%	13 509,48 €
Total	38 376 800,00 €		11 006 082,98 €

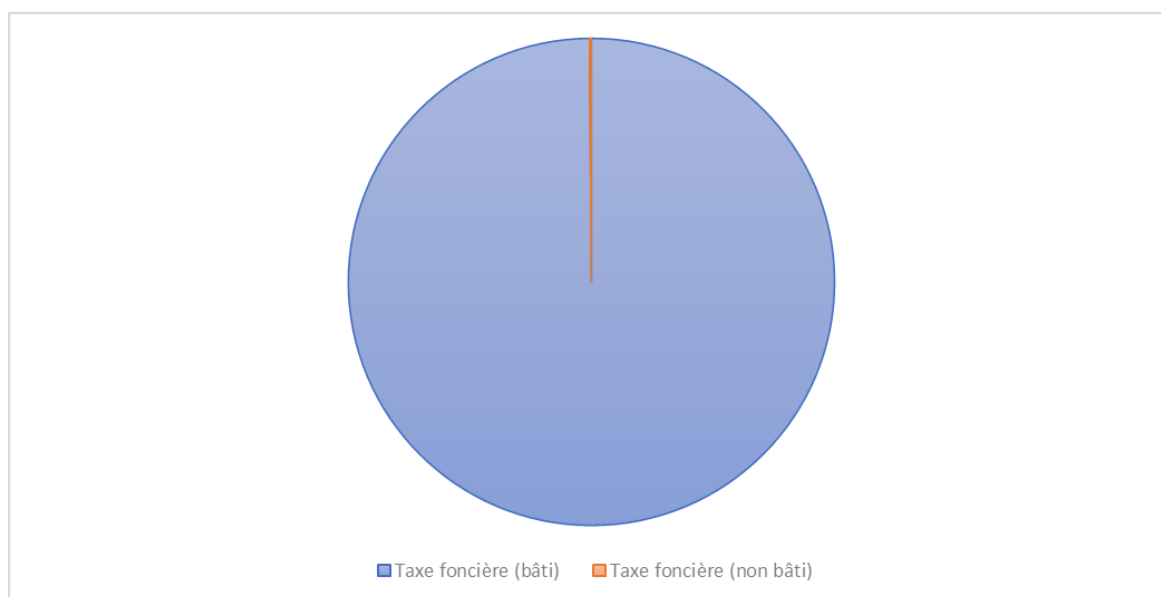
Etat 1288M	Réal		
	Base	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	38 434 332,52 €	28,69%	11 026 810,00 €
Taxe foncière (non bâti)	61 651,42 €	21,86%	13 477,00 €
Total	38 495 983,94 €		11 040 287,00 €

⁹ TH : Taxe d'habitation

¹⁰ TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

¹¹ Produits bruts : Produits fiscaux avant effet du coefficient correcteur

Graphique relatif à la répartition du produit fiscal 2021 de TFPB et TFPNB 2021



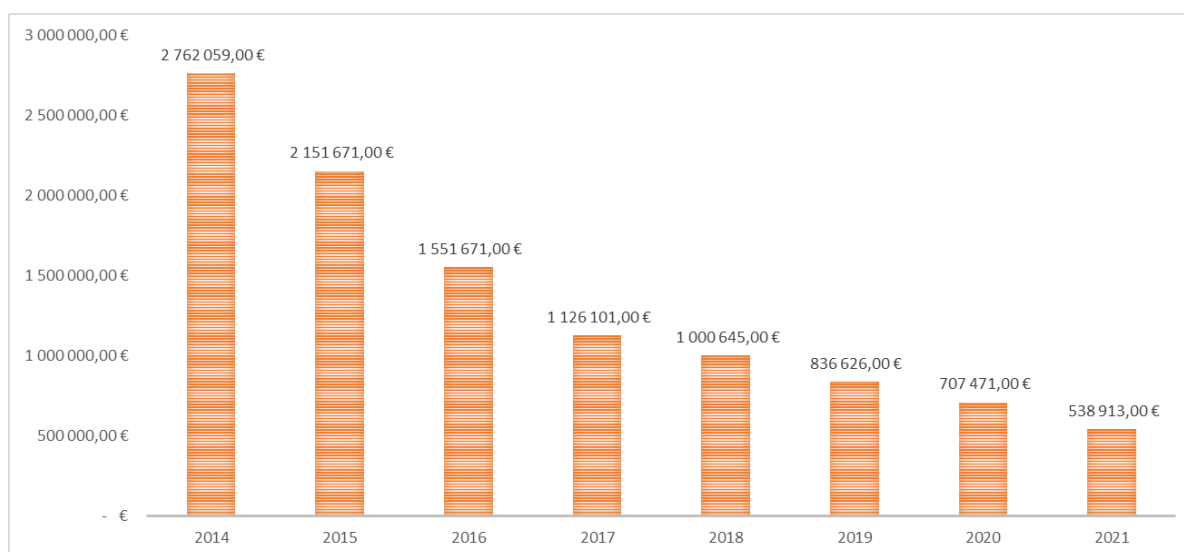
2. Les dotations, subventions et participations

Le montant des dotations, des subventions et participations s'élèvent à **3 165 484,03 euros** en 2021 contre **2 549 109,66 euros** pour 2020. Elles représentent **11 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Elles se composent de deux principaux postes :

- La DGF¹² a été notifiée à **538 913 euros** en 2021 contre **707 471 euros** en 2020 en recul de **24%**. Elle est le principal concours de l'état envers les collectivités territoriales.

Graphique de l'évolution de la DGF entre 2014 et 2021

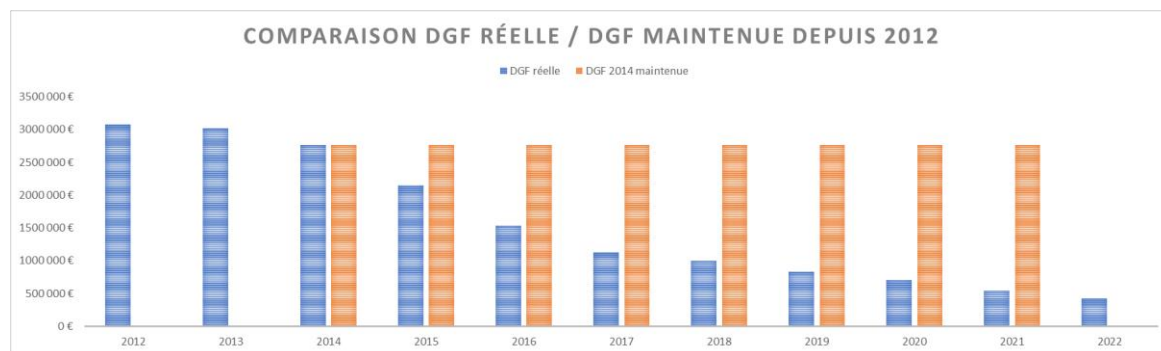


¹² DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

Pour comparaison à enveloppe constante, la DGF manquante depuis 2014 pour la ville de Chilly-Mazarin s'élève à **11 437 270 euros**.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL 2014-2021
DGF réelle	3 075 299 €	3 013 924 €	2 762 059 €	2 151 671 €	1 535 716 €	1 126 101 €	1 000 645 €	836 626 €	707 471 €	538 913 €	427 692 €	10 659 202 €
DGF 2014 maintenue			2 762 059 €	2 762 059 €	2 762 059 €	2 762 059 €	2 762 059 €	2 762 059 €	2 762 059 €	2 762 059 €		22 096 472 €
												DGF manquante depuis 2014
												-11 437 270 €
												Rapport DGF2021/20214
												5,13

Graphique comparatif de l'évolution DGF figée 2012 / DGF réelle



- Les participations et subventions s'élèvent à **1 433 636,02 euros** en 2021 et concernent principalement la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le financement du fonctionnement des crèches (Prestation de Service Unique) ainsi que pour les ALSH¹³ (Prestations de Service Ordinaire), et l'Espace Jeunes, la participation du conseil départemental au titre de l'utilisation des équipements sportifs pour les collèges et de la politique culturelle, la dotation d'Ile-de-France Mobilités et le remboursement de la campagne des tests pour le COVID.

Tableau des prestations de service unique - petite enfance

Structures	BP 2021	Exécution 2021
Maison Petite Enfance	331 650,00 €	332 433,05 €
Multi Accueil MAZARIN	112 500,00 €	120 712,56 €
Crèche familiale	311 400,00 €	245 000,23 €
Micro crèche	48 600,00 €	51 672,02 €
R A M	22 500,00 €	33 587,46 €
TOTAL	826 650,00 €	783 405,32 €

¹³ ALSH : Accueils de Loisirs sans Hébergements

Tableau des prestations de service ordinaire – jeunesse

Structures	BP 2021	Exécution 2021
MANDELA	13 165,50 €	7 591,84 €
ALBATROS	39 772,50 €	8 934,63 €
TEMPS MODERNE	15 176,25 €	10 846,83 €
MDA	9 675,00 €	11 837,48 €
PETIT PRINCE	46 770,00 €	15 902,39 €
ROSEAUX	0,00 €	491,50 €
MAT CHÂTEAU	0,00 €	867,52 €
ACCUEIL PERI	155 861,56 €	212 311,86 €
	280 420,81 €	268 784,05 €

A noter également la ville de Chilly-Mazarin a subi en 2020 une détérioration de sa situation financière en raison de la baisse des recettes tarifaires liées à la fermeture de ses équipements pendant la pandémie, qui n'a été que partiellement compensée par la réduction de ses charges d'exploitation. Le IV de l'article 26 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué, au profit des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand-Paris et des syndicats mixtes, un mécanisme ciblé de compensation des pertes de recettes tarifaires subies par les services publics à caractère administratif ou des pertes de recettes de redevances versées par les délégataires de service public.

La ville de Chilly-Mazarin a perçu un montant de **302 358 euros** au titre des pertes liées au Covid, subies en 2020.

3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 70, 75, 76, et 77.

- Le chapitre 013 « atténuation de charges » s'élève à **607 598,51 euros** en 2021 contre **523 469,23 euros** en 2020 en augmentation de **16%**. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations des agents malades par l'assureur de la ville.
- Le chapitre 70 « produits des services » s'élève à **2 088 142,51 euros** en 2021 contre **1 750 555, 46 euros** en 2020. Cette hausse s'explique par la reprise des activités culturelles, sportives et sociales aux familles chiroquoises.

A noter, le titrage à la CPS du personnel communal mis à sa disposition pour l'exercice de la compétence assainissement des exercices 2020 et 2021 a été réalisé pour **221 962 euros**.

- Le chapitre 75 « autres produits de gestion courantes » s'élève en 2021 à **313 515,60 euros** en 2021 contre **200 248, 46 euros** en 2020 en hausse de **57%**. Il comprend les recettes de location d'immeubles et des redevances de fermiers ou concessionnaires. La hausse s'explique par le titrage de la redevance due par le délégataire du marché communal pour **168 572,88 euros**.

- Le chapitre 77 « produits exceptionnels » s'élève à **51 110,59 euros** en 2021. Il a notamment été titré lors de la journée complémentaire 2021 : **48 741,87 euros** à la demande de la trésorerie. Cette somme correspond au trop perçu versé de TEOM suite au virement de **134 398.82 euros** reçu le 07 septembre 2020 en règlement du titre n°1502/2019 de TEOM 2019, ayant fait l'objet d'une réduction de titre de **48 741,87 euros**, en application d'une convention.

B. Les principales dépenses de fonctionnement

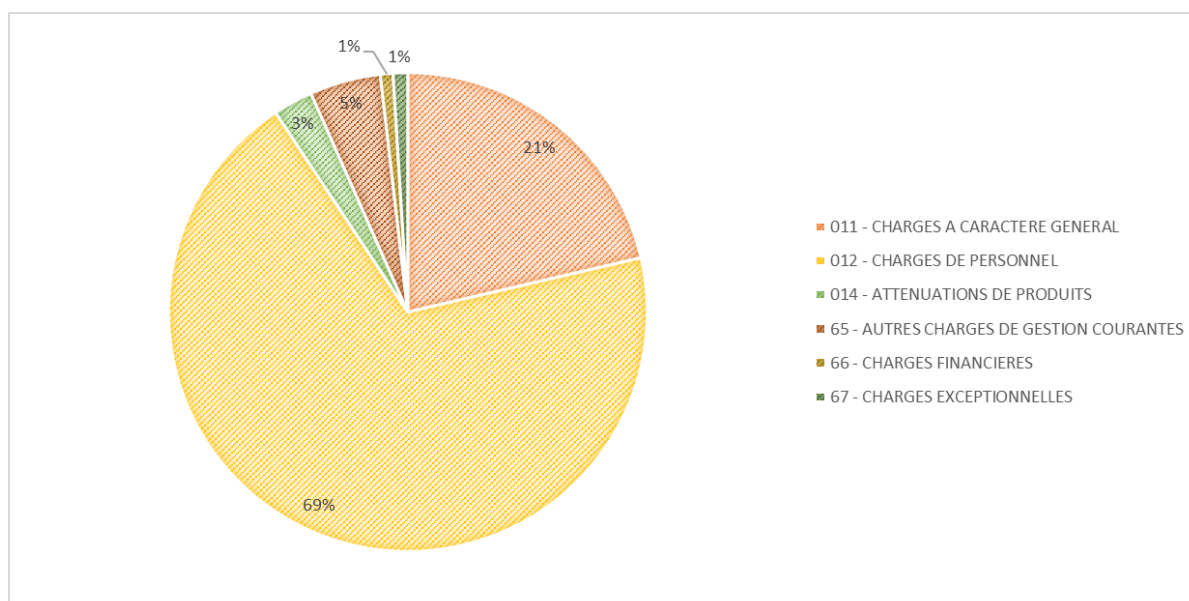
Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à **28 085 658,38 euros** relativement stables par rapport à 2020 ou elles s'établissaient à **28 021 140,37 euros**.

Tableau des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA Prév. 2021	Part	Variation
011	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 026 593,74 €	5 878 406,09 €	5 770 206,04 €	21%	-2%
012	012 - CHARGES DE PERSONNEL	18 118 539,64 €	17 971 108,85 €	18 761 239,39 €	67%	4%
014	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	505 176,25 €	652 246,33 €	726 352,68 €	3%	11%
65	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	1 237 512,96 €	1 256 037,02 €	1 308 924,80 €	5%	4%
66	66 - CHARGES FINANCIERES	324 730,19 €	282 088,26 €	232 301,19 €	1%	-18%
67	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 259,97 €	290 401,59 €	268 699,62 €	1%	-7%
042	042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 464 106,27 €	1 690 852,23 €	1 017 934,66 €	4%	-40%
	Total	27 689 919,02 €	28 021 140,37 €	28 085 658,38 €	100%	0%

En 2021, le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement concerne les charges de personnels ; viennent ensuite par ordre décroissant les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante et les atténuations de produits, les charges financières et les charges exceptionnelles.

Graphique relatif à la répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à **5 770 206,04 euros** en 2021 contre **5 878 406, 09 euros** en 2020.

Un travail de sincérisation comptable a été réalisé lors des opérations de fin d'exercice par le solde des engagements comptables de plus d'un an non justifié juridiquement (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019). Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice, les charges et les produits qui s'y rapportent et ce même si le paiement n'a pas pu être effectué pendant l'exercice de réalisation. A Chilly-Mazarin, le rattachement concerne uniquement les engagements de fonctionnement pour lesquels en dépense : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue ; en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire. Le service fait relatif aux fournitures est justifié par le bon de livraison. Le rattachement des prestations de service est effectué sur la base de toute pièce justifiant des dates d'interventions (contrats, marchés...).

Dans le chapitre des charges à caractère général, six classes de comptes sont identifiées :

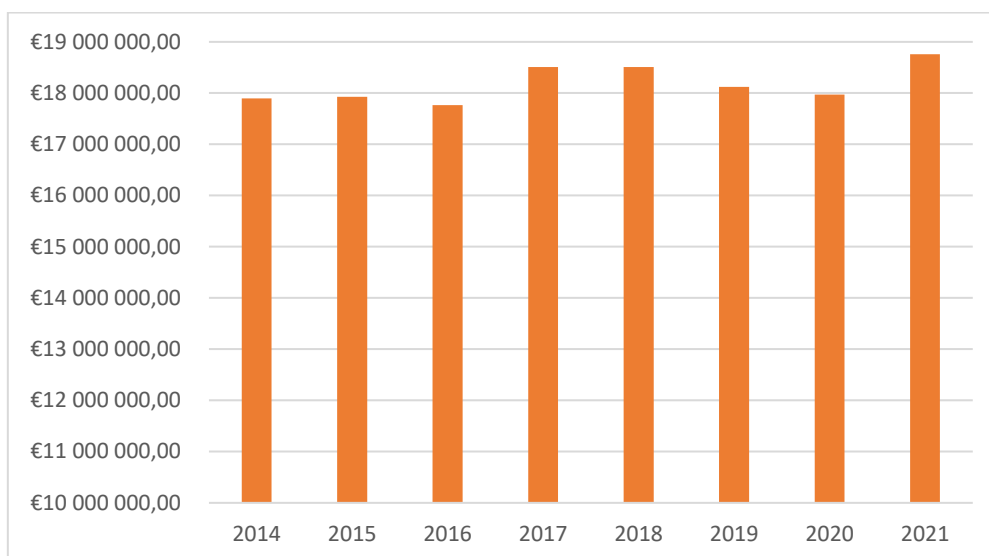
- Les comptes 60 concernent tous les achats de la ville. Il représente **50%** des dépenses à caractère général. Ils concernent notamment les fluides (énergie et électricité : **482 888,98 euros**, eau et assainissement : **93 197,29 euros**), les prestations de services pour **1 314 236,39 euros**, dont le paiement des repas au SIRMC¹⁴ ou encore les fournitures d'entretien (**81 068,02 euros**) et scolaires (**74 538,81 euros**).
- Les comptes 61 concernent les services extérieurs. Ils représentent **31%** des dépenses à caractère général. Ils concernent notamment les contrats de maintenance pour **335 240,57 euros** (chauffage, informatique...), l'entretien des bâtiments communaux pour **161 969,62 euros**, les locations pour **163 948,94 euros** (photocopieurs, balayeuse voirie...) ou encore les assurances de la ville pour **68 223,67 euros**.
- Les comptes 62 concernent les autres services extérieurs. Ils représentent **19 %** des dépenses à caractère général. Ils concernent notamment les frais de nettoyage des locaux pour **194 009,18 euros**, les transports collectifs pour **121 822,90 euros**, les frais de télécommunications pour **88 719,09 euros** ou encore les fêtes et cérémonies pour **136 919,96 euros**.

2. Les charges de personnels et frais assimilés

Les charges de personnel s'élèvent à **18 761 239,39 euros** fin 2021 contre **17 971 108,85 euros** fin 2020 en augmentation de **4%**.

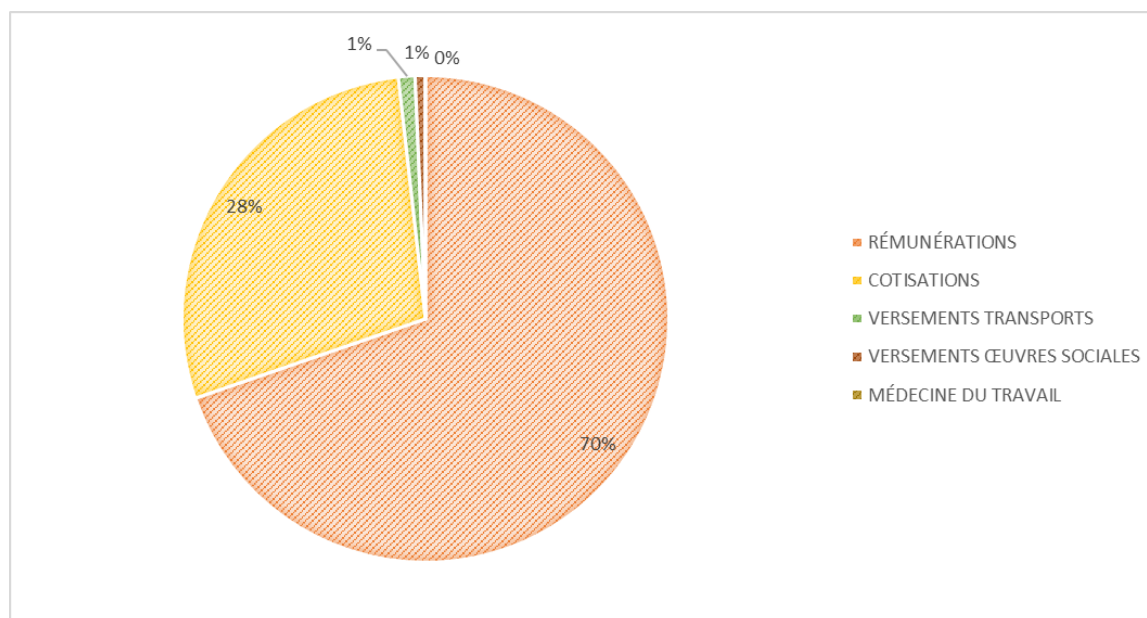
¹⁴SIRMC : Syndicat intercommunal de restauration des villes de Massy, de Chilly-Mazarin et d'Épinay-sur-Orge

Graphique représentant l'évolution du chapitre 012 entre 2014 et 2021



Elles se composent pour **70%** de la rémunération des agents titulaires, non titulaires et apprentis ; pour **29%** des cotisations retraite, à l'URSSAF, d'assurance du personnel, au Centre de Gestion et Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ainsi qu'aux organismes sociaux. Le solde de **1%** comprend le versement transport, aux œuvres sociales ou encore la médecine du travail.

Graphique de la répartition des charges de personnels par classe (6)



3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à **1 308 924,80 euros** fin 2021 contre **1 256 037,02 euros** en 2020. Elles comprennent notamment les subventions versées aux

associations de la ville pour **575 556 euros**, la subvention de fonctionnement du CCAS¹⁵ pour **360 000 euros**, les indemnités des élus pour **211 297,58 euros** ou encore la subvention de fonctionnement de la CDE¹⁶ pour **3 500 euros**.

Entre 2020 et 2021, la subvention de fonctionnement du CCAS a augmenté de **10 000 euros**.

4. Les charges financières

Les charges financières s'élevaient en 2021 à **232 301,18 euros** contre **282 088,26 euros**, en baisse de **18%**.

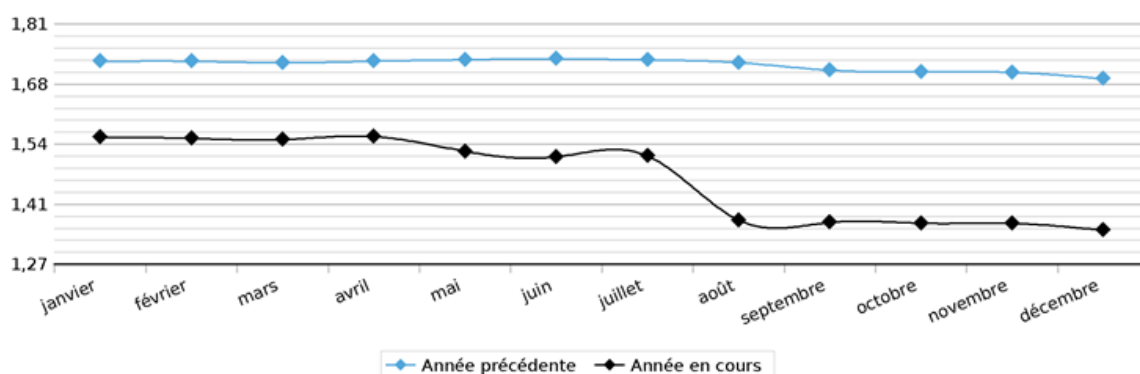
La gestion active de dette est devenue ces dernières années un objectif pour les collectivités territoriales. Dans le contexte actuel marqué par des taux historiquement bas, la ville de Chilly-Mazarin à la recherche de nouvelles marges de manœuvres s'est inscrite dans cet objectif initié dès le début de l'année 2021. Deux opérations de refinancement de dette ont été réalisées.

D'une part, la décision numéro 21-021 du 2 avril 2021 a eu pour objet le refinancement de deux de ses emprunts auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France par un nouvel emprunt à capital constant de **2 877 916,62 euros** sur une durée de 15 ans et à taux fixe de **1,57%**.

D'autre part, la délibération numéro D212906-14 du 29 juin 2021 a eu pour objet le refinancement de cinq de ses emprunts auprès de la Caisse Française de Financement Local par un nouvel emprunt de **5 221 333,33 euros** sur une durée de 17 ans et à taux fixe de **0,61%**.

Ces deux opérations ont permis de baisser les frais financiers et le taux moyen annuel sur une année. Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt moyen de la dette est de **1,28%**.

Évolution annuelle du taux moyen (%)



Source : Finances Actives – Insito

¹⁵ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

¹⁶ CDE : Caisse des Ecoles

5. Les autres dépenses de fonctionnement

Comme évoqué en introduction de cette partie, les charges exceptionnelles (chapitre 67) concernent notamment l'excédent d'assainissement suite au transfert de la compétence à la CPS au 1er janvier 2020 pour **172 530,39 euros** et le versement à la FRMJC de l'indemnité suite à la condamnation par le tribunal de Paris pour **80 929,17 euros**. Les charges exceptionnelles s'établissent en 2021 à **268 699,62 euros**.

Les atténuations de produits (chapitre 014) ont également augmenté notamment sous l'effet de l'augmentation du FPIC¹⁷ entre 2020 et 2021 de **11%** pour s'établir à **726 352,68 euros**. Les prises en charge du FPIC par la CPS (pour les communes de l'Ex-CAEE, l'Ex-CAPS) maintenues en 2016 et 2017 et dégressives à partir de 2018 selon l'échéancier suivant : 100% en 2016, et 2017, 80% en 2018, 60% en 2019 et 40% en 2020, 20% en 2021 se terminent en 2022 0%.

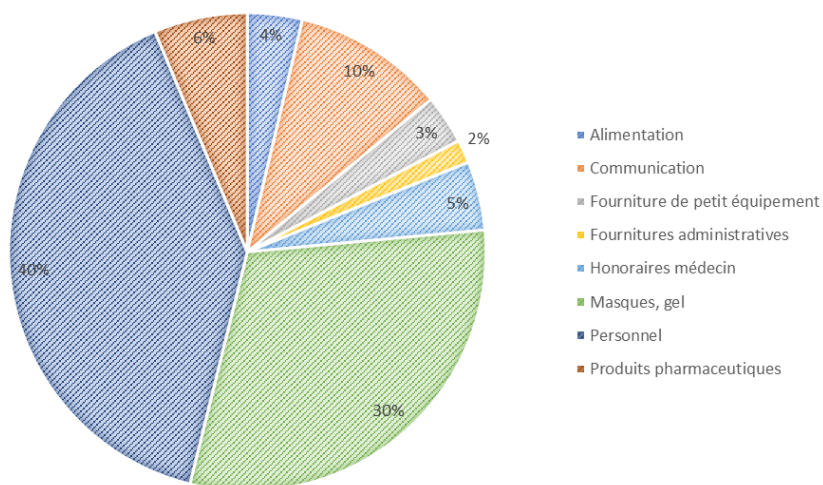
Il faut aussi noter que la ville de Chilly-Mazarin a dû payer **194 471,68 euros** au titre du prélèvement de la loi SRU¹⁸, parce qu'elle n'atteint pas le taux de 25% de logements sociaux sur son territoire.

6. Le bilan 2021 de la crise sanitaire

Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du covid 19

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2021 liées à la gestion de la crise sanitaire s'élève à **89 044,70 euros** pour la section de fonctionnement. Il concerne le fonctionnement du centre de vaccination **64 210,81 euros**, la mobilisation de personnels, le paiement des honoraires du médecin, produits pharmaceutiques, masques, gel.... Le montant des dépenses d'investissement s'élève à **2 604,60 euros** (acquisition de distributeurs de gel et de ventilateurs).

Graphique de la répartition des dépenses crise sanitaire du covid 19



¹⁷ FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

¹⁸ SRU : Solidarité et renouvellement urbain

Focus sur le centre de vaccination

Le gouvernement a lancé la campagne vaccinale le 27 décembre 2020. Dans les territoires, la stratégie de vaccination est mise en œuvre par le Préfet et l'Agence Régionale de Santé (ouverture des centres et fourniture des vaccins). Le faible approvisionnement en doses de vaccins n'a permis son ouverture qu'à compter du 18 mai 2021. Il a été fermé le 16 novembre 2021.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du centre de vaccination s'élève à **64 210,81 euros**. La signature de conventions avec l'ARS¹⁹ a permis d'obtenir des subventions permettant de couvrir le coût de son fonctionnement.

BILAN FINANCIER

CENTRE DE VACCINATION DE CHILLY-MAZARINDate d'ouverture : **18 mai 2021**Date de Fermeture : **16 novembre 2021**

DEPENSE		RECETTE	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Fournitures informatiques, lecteurs carte vitale...	368,11 €	1er acompte ARS 12/2021	13 343,64 €
Produits pharmaceutiques	3 609,88 €	2ème acompte ARS	50 867,17 €
Traitement des déchets médicaux	282,24 €	Versement complémentaire	479,21 €
Fournitures administratives, de classement, feuille A4 pour QR code	1 433,93 €		
Affichage, calicot, feuillets d'ouverture, carte de RDV, feuille autorisation parentale, feuille post vaccin, feuille pré vaccin...	9 409,20 €		
Achat de matériels de sécurité sanitaire (gels à pied) et autres matériels divers	2 604,60 €		
Achat de matériel et de fournitures d'entretien des locaux et de désinfection des locaux, fournitures jetables de restauration	2 376,37 €		
Alimentation : repas SIRMC, boissons café thé...	5 009,42 €		
Honoraires coordination	4 271,50 €		
Masse salariale de mai à septembre (hors heures habituelles de travail des agents permanents)	36 485,39 €		
TOTAL	65 850,64 €	TOTAL	64 690,02 €

III. L'investissement

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **14 101 780,23 euros** en 2021 dont **7 786 249,95 euros** d'écritures correspondant à la régularisation comptable de l'opération de

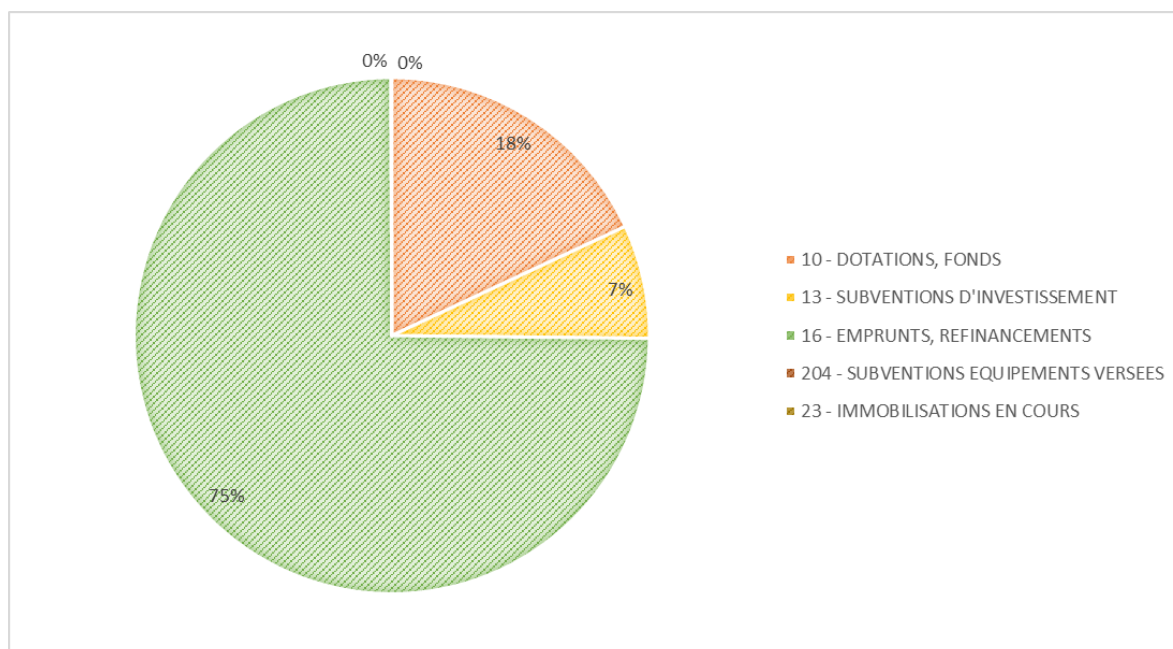
¹⁹ ARS : Agence Régionale de Santé

refinancement des cinq emprunts avec la banque SFIL, conformément à la délibération D212906-14 du mardi 29 juin 2021, pour un montant de **4 908 333,33 euros**, ainsi que l'opération de refinancement des deux emprunts avec la banque CEIDF conformément à la décision N°21-021 du 2 avril 2021 (**2 877 916,62 euros**).

Tableau des recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Part	Variation
040	040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 464 106,27 €	1 690 852,23 €	1 017 934,66 €	7%	-40%
041	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	130 494,74 €	- €	- €	0%	0%
10	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	1 314 334,92 €	2 362 172,12 €	2 360 909,65 €	17%	0%
13	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	484 676,00 €	616 760,00 €	932 319,44 €	7%	51%
16	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	1 500 400,00 €	9 785 249,95 €	69%	552%
204	204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	- €	50 000,00 €	- €	0%	-100%
23	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 914,81 €	- €	5 366,53 €	0%	0%
	Total	3 399 526,74 €	6 220 184,35 €	14 101 780,23 €	100%	127%

Graphique de la répartition des recettes réelles d'investissement



1. La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement 2021 s'élève à **440 002,91 euros** en 2021 contre **547 369,88 euros** en 2020. Cette taxe est due par les personnes qui se voient attribuer des autorisations d'urbanisme. Elle est une recette d'investissement disponible destinée au financement d'équipements publics d'infrastructures, notamment la voirie, les réseaux – eau, électricité, assainissement – associés à de nouvelles constructions, ainsi que de superstructures tels que les crèches, les espaces verts...

2. Le produit des amendes de police

En vertu de l'article L. 2334-24 du Code général des collectivités territoriales, l'État rétrocède aux communes et groupements une part du produit des amendes de police dressées sur leurs

territoires. Elle fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État. Pour 2021, elle s'élève pour la ville de Chilly-Mazarin à **131 606 euros**.

3. Le FCTVA

Le FCTVA est une dotation versée par l'État pour compenser en grande partie la taxe sur la valeur ajoutée grevant les dépenses d'investissements et certaines dépenses de fonctionnement des collectivités locales. La ville de Chilly-Mazarin obtient le remboursement de sa TVA calculé sur ses dépenses N-1.

Le montant obtenu en 2021 s'élève pour la section d'investissement à **1 246 318,47 euros**. Il correspond aux rattrapages des FCTVA 2018 (**471 440,85 euros**) et 2019 (**774 877,62 euros**) non déclarés sur les exercices concernés. Le FCTVA attendu pour 2021 s'élève à **317 698,40 euros**.

Section	Titré 2021		FCTVA attendu 2021
	Montant	Nature	
FONCTIONNEMENT - 744	66 837,32 €	FCTVA 2019 dép 2018	83 449,14 €
	52 129,96 €	FCTVA 2020 dép 2019	s/ dépenses 2020
INVESTISSEMENT - 10222	471 440,85 €	FCTVA 2019 dép 2018	317 698,40 €
	774 877,62 €	FCTVA 2020 dép 2019	s/ dépenses 2020

4. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues en 2021 par la ville s'élèvent à **932 319,44 euros** dont **131 606 euros** de produits des amendes de police imputées sur le même chapitre comptable.

Un rattrapage des demandes de subventions en limite de caducité a également été réalisé en 2021 pour près de **500 000 euros** : aménagements sportifs des Champs Foux, agrandissement du conservatoire, restauration de l'église ou encore aménagement du cinéma.

Tableau récapitulatif des subventions d'investissement 2021

Compte Administratif 2021 – Ville de Chilly-Mazarin

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS PERCUES EN INVESTISSEMENT 2021						
Opérations	BP- DM REPORTS 2021	Nom du soutien financier	TOTAL DE LA SUBVENTION			
			Réel			
			Montant Perçu (1)	Montant Perçu (2)	Reste à percevoir Reports	TOTAL PERCU
Aménagements sportifs des champs Foux	41 402,97	CRIF - I000013	TR 1681-20/04 40 182,25 €		0,00 €	40 182,25 €
	515 322,00	CA Paris Saclay - I000021	TR 1127-22/03 50 000,00 €	11/03/2021	44 327,32 €	0,00 €
						134 509,57 €
Agrandissement du conservatoire	515 322,00	CA Paris Saclay - J000019	TR 1675-20/04 100 000,00 €		0,00 €	100 000,00 €
Restauration Eglise Saint Etienne - H000045	123 453,07	DRAC	TR 3621-10/09 85 169,72 €		0,00 €	85 169,72 €
Aménagement du cinéma François TRUFFAUT	515 322,00	CA Paris Saclay - I000018	TR 1678-20/04 60 555,20 €		0,00 €	60 555,20 €
	54 000,00	CRIF - I000014	TR 2184-14/05 39 966,26 €		0,00 €	39 966,26 €
	0,00	CNC	TR 2183-12/05 43 015,00 €		0,00 €	43 015,00 €
Travaux de démolition et de désamiantage du gymnase Coubertin	515 322,00	CA Paris Saclay - J000003	TR 1674-20/04 57 583,34 €		0,00 €	57 583,34 €
Investissement numérique pour la bibliothèque	6 496,00	CRIF - I000008	TR 1679-20/04 5 937,60 €		0,00 €	5 937,60 €
Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale	742,00	CRIF	TR 2185-14/05 6 036,00 €		0,00 €	6 036,00 €
Soutien à l'équipement des forces de sécurité	742,00	CRIF - J000080	TR 1685-20/04 862,00 €		0,00 €	862,00 €
Soutien à l'équipement des forces de sécurité	742,00	CRIF	TR 2697-11/06 891,00 €		0,00 €	891,00 €
Soutien à l'équipement des forces de sécurité	742,00	CRIF - J000080	TR 1682-20/04 148,40 €		0,00 €	148,40 €
Vidéoprotection 2018 -	37 666,00	CRIF - I000009	TR 2186-14/05 24 570,00 €		0,00 €	24 570,00 €
Vidéoprotection 2019 - J000079	37 666,00	CRIF - J000079	TR 1684-20/04 12 397,20 €		0,00 €	12 397,20 €
Aide à l'Investissement Culturel 2019	7 000,00	Dpt Essonne - J000078	TR 4329-19/10 6 267,15 €		0,00 €	6 267,15 €
Pour un commerce connecté	0,00	CRIF	TR 4328-19/10 5 000,00 €		0,00 €	5 000,00 €
Soutien Invest Voirie	515 322,00	CA Paris Saclay -	TR 2698-11/06 168 824,00 €		0,00 €	168 824,00 €
Remplacement de l'éclairage public actuel par des ampoules de types LED	120 000,00	ETAT / Plan de relance	TR 310-22/07 37 151,00 €		86 686,00 €	37 151,00 €
Produits amendes de police	80 000,00	Etat	TR 3009-22/07 131 606,00 €		0,00 €	131 606,00 €
Urnes Transparentes	0,00	Etat	TR 5138-13/12 1 330,00 €		0,00 €	1 330,00 €
Aide à la relance de la construction durable	0,00	Etat	TR 5207-27/12 10 500,00 €		0,00 €	10 500,00 €
Subv Dpt Aide à l'investissement 2020	7 000,00	Dpt Essonne - J000078	0,00 €			0,00 €
Subv Etat resorption Congestion	21 710,00	Etat	0,00 €		15 675,00 €	0,00 €
Subv Région resorption Congestion	12 485,00	Région	0,00 €		6 450,00 €	0,00 €
Subv DPT resorption Congestion	26 052,00	Dpt Essonne - J000078	0,00 €		18 810,00 €	0,00 €
Subv DPT resorption Congestion	515322	CA Paris Saclay -	0,00 €		5 160,00 €	0,00 €
Subv Capteur de CO2	0,00	CA Paris Saclay -	0,00 €		1 000,00 €	0,00 €

TOTAL
1 053 329,04

TOTAL ENGT	Total Perçu
133 781,00 €	932 319,44 €

B. La dette

L'emprunt 2021 a été consolidé conformément aux prévisions budgétaire 2021.

Caractéristiques emprunt 2021

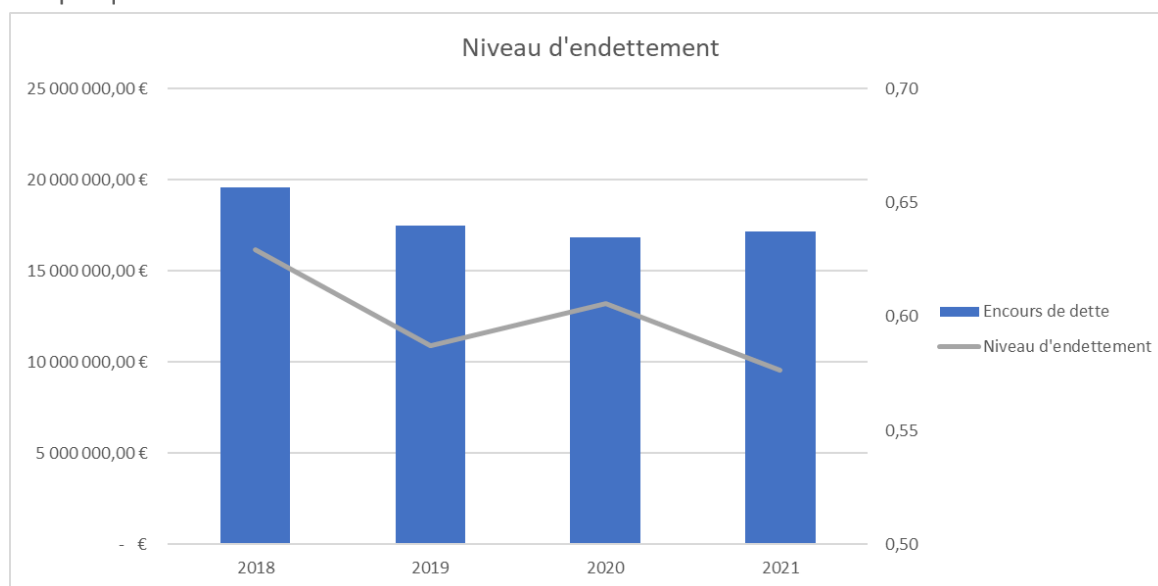
- Montant : **2 000 000 euros**
- Durée : **20 ans**
- Taux : Fixe + **0,79%**
- Périodicité des échéances : **Trimestrielle**
- Amortissement : **Constant**
- Commission d'engagement : **0,05 % soit 1 000 euros**
- Base de calcul : **mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours**
- Remboursement anticipé : **possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ; sous réserve de préavis**
- Déblocage des fonds : **Versement en une fois le 17 décembre 2021**

Les tableaux suivants mesurent l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette et les comparent au niveau des recettes réelles de fonctionnement :

1. Le niveau d'endettement

Ce ratio permet de juger de l'importance de l'endettement par rapport aux ressources courantes de la collectivité. Si une collectivité doit faire appel à 2 années ou plus de recettes de fonctionnement pour couvrir le remboursement du capital restant dû, son surendettement est manifeste.

Graphique du niveau d'endettement



On constate que le niveau de l'encours de la dette est maîtrisé et reste bien en deçà du niveau des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio ressort à **0,58** fin 2021 contre **0,61** fin 2020.

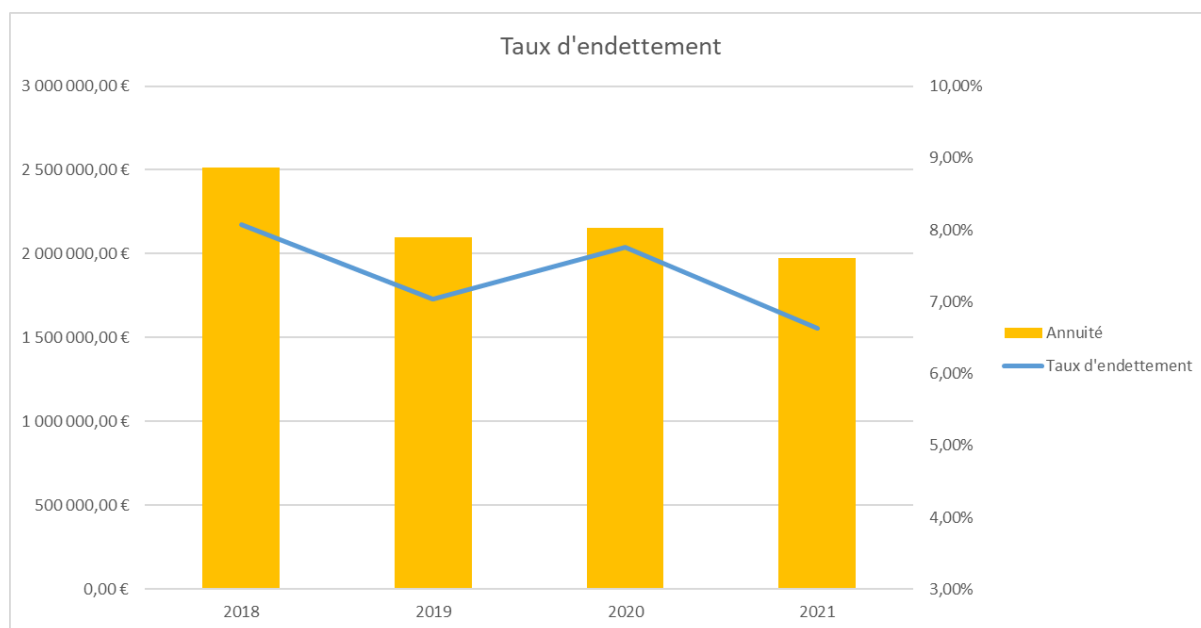
L'amélioration de ce ratio est portée par le désendettement engagé ainsi que l'amélioration des recettes réelles de fonctionnement.

2. Le taux d'endettement

Ce ratio mesure le taux d'endettement de la commune.

Au-delà de 20%, l'endettement est élevé, au-delà de 25% : surendettement.

Graphique du taux d'endettement



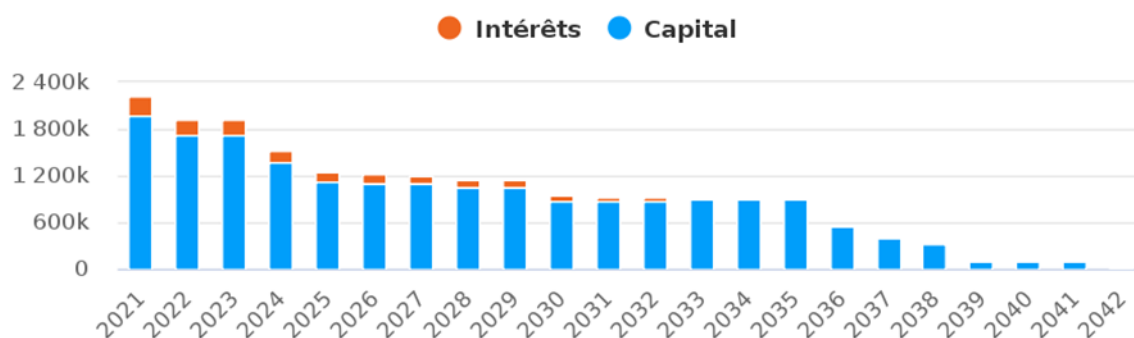
Il ressort à **6,73 %** fin 2021 contre **7,75 %** fin 2020. Là encore, la hausse des recettes de fonctionnement en 2021 conjugué à la baisse du remboursement en capital explique la baisse du taux d'endettement.

Ces deux ratios mesurent la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. A ces deux ratios, nous pouvons ajouter la capacité de désendettement de la ville au 31 décembre 2021 exprimé en années. Ce ratio correspond à l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute. Il donne une vision de la solvabilité de la commune vis-à-vis de ses dettes. Pour 2021, il s'élève à **8,71 années** contre 11,47 années en 2020, en dessous des seuils de vigilance de 12 ans fixés par le préfet et les Chambres Régionales des Comptes.

3. Flux de remboursements

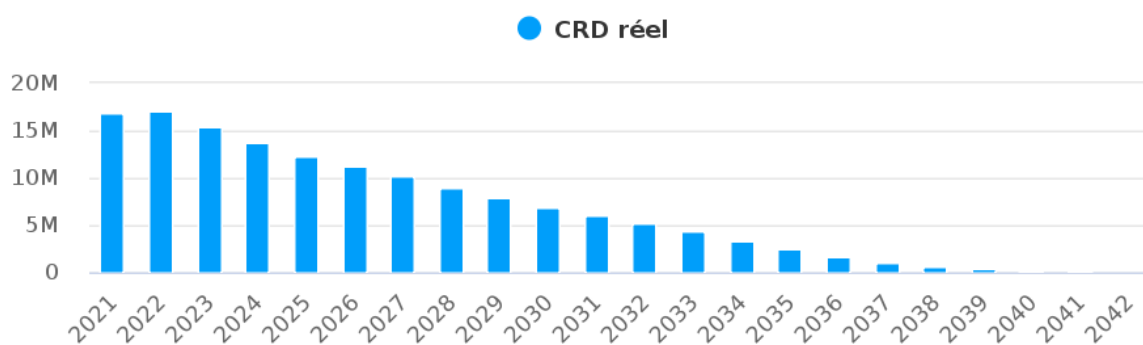
Le chapitre 16 s'élève pour 2021 à **9 761 624,38 euros**. Il comprend le remboursement en capital de la dette pour **1 974 974,43 euros** en baisse par rapport à 2020 **2 154 684,05 euros**, les refinancements et les dépôts et cautionnement reçus.

Le graphique ci-après trace l'évolution du capital depuis 2021 et jusqu'à son extinction à niveau de dette constant.



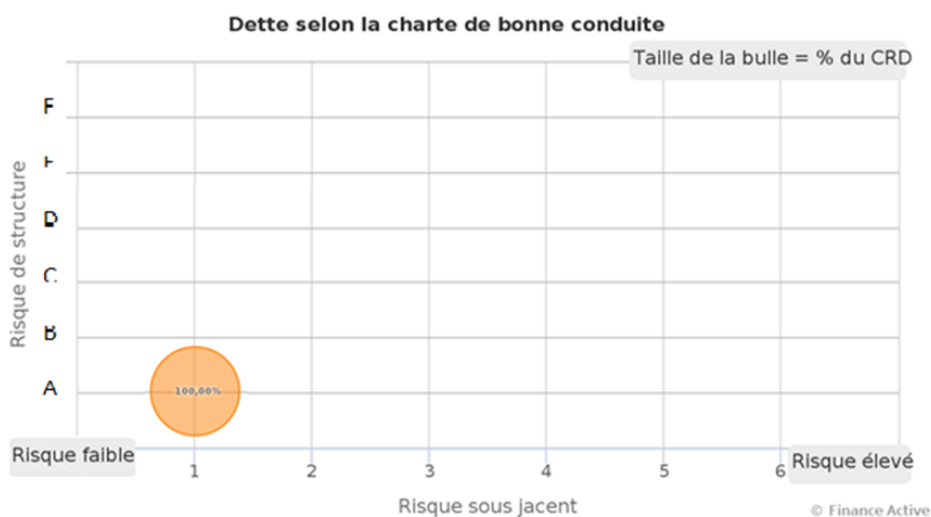
4. Évolution du capital restant dû

Le capital restant dû de la ville de Chilly-Mazarin s'élève à **17 167 509,38 euros** au 31 décembre 2021.



5. Dette selon la charte Gissler

Par ailleurs, tous les emprunts de la Ville selon l'échelle dite « de Gissler* » sont classés sans risque.



Classification Gissler*

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euros	C	Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

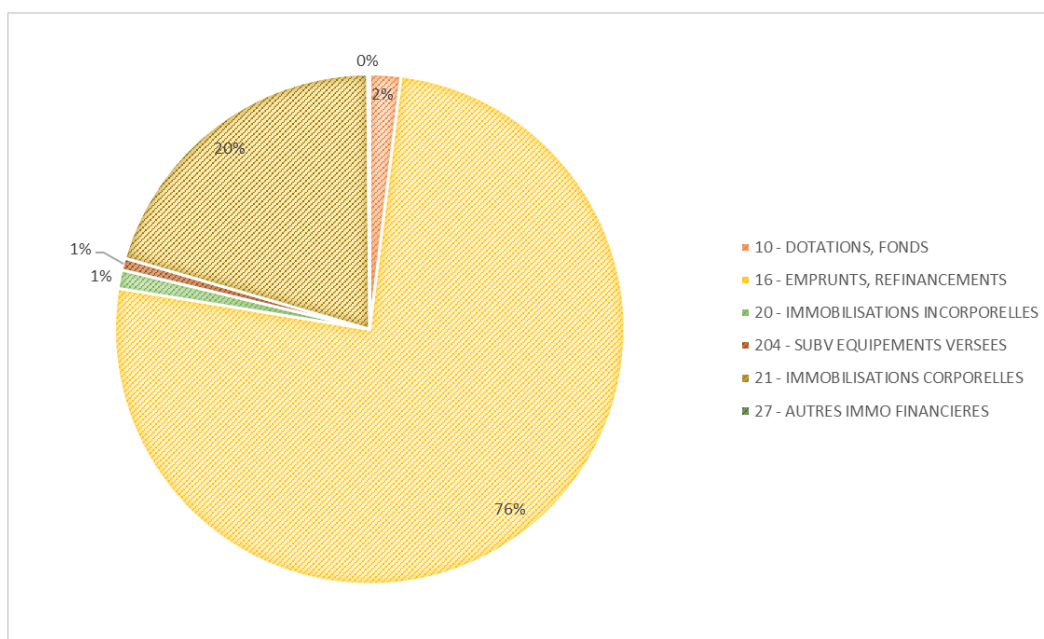
C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à **13 048 017,42 euros** en 2021 dont **7 786 249,95 euros** d'écritures correspondant à la régularisation comptable de l'opération de refinancement des cinq emprunts avec la banque SFIL conformément à la délibération D212906-14 du mardi 29 juin 2021 (**4 908 333,33 euros**) ainsi que l'opération de refinancement des deux emprunts avec la banque CEIDF conformément à la décision N°21-021 du 2 avril 2021 (**2 877 916,62 euros**).

Tableau des dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA Prév. 2021	Part	Variation
040	040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	73 506,08 €	98 799,08 €	135 925,25 €	1%	38%
041	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	130 494,74 €	- €	- €	0%	0%
10	10 - DOTATIONS, FONDS	691,70 €	- €	253 704,82 €	2%	100%
16	16 - EMPRUNTS	2 091 804,08 €	2 155 765,77 €	9 761 624,38 €	75%	353%
20	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135 880,32 €	89 647,18 €	152 098,10 €	1%	70%
204	204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	540 724,00 €	82 760,04 €	97 249,88 €	1%	18%
21	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 444 006,34 €	2 028 943,56 €	2 631 014,99 €	20%	30%
27	27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	- €	- €	16 400,00 €	0%	100%
	Total	6 417 107,26 €	4 455 915,63 €	13 048 017,42 €	100%	193%

Graphique de la répartition des dépenses réelles d'investissement



Les dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement mandatées en 2021 (chapitre 20, 204, 21 et 23) s'élève à **2 880 362,97 euros** dont **152 098,10 euros** pour les dépenses du chapitre 20 immobilisations incorporelles (frais d'études) ; **2 631 014,99 euros** pour les dépenses du chapitre 21 immobilisations corporelles (constructions, terrains, installations, matériels et outillages techniques...) et **97 249,88 euros** pour dépenses du chapitre 204 : les subventions d'équipements versées.

I. Chapitres	Reports 20/21	Budget Primitif	Décision Modificative	Virements de crédits	Budget total	Exécuté (€)	Exécuté (%)	Reports 21/22
20	168 345,58 €	630 801,69 €	80 000,00 €	0,00 €	879 147,27 €	152 098,10 €	17,30%	195 273,18 €
21	909 363,82 €	4 229 717,50 €	136 600,00 €	-20 000,00 €	5 255 681,32 €	2 631 014,99 €	50,06%	1 091 728,39 €
23	0,00 €	76 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	96 000,00 €	0,00 €	0,00%	75 978,00 €
204	15 047,28 €	5 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	100 047,28 €	97 249,88 €	97,20%	0,00 €
Total général	1 092 756,68 €	4 941 519,19 €	296 600,00 €	0,00 €	6 330 875,87 €	2 880 362,97 €	45,50%	1 362 979,57 €

A noter, les subventions d'équipement 2021 sont le versement d'une subvention à l'association Valentin Haüy pour **5 000 euros** et la participation de la commune au financement des travaux d'investissement pour les eaux pluviales conformément à la convention de fonds de concours passé entre la CPS et la commune de Chilly-Mazarin le 11 mars 2020 pour **92 249,88 euros**.

La présentation des principales dépenses d'équipement 2021 des chapitres 20 et 21 est ci-dessous ventilée selon les cinq orientations de la PPI²⁰ :

Investir pour bien grandir

- **Equipement informatique des écoles** : Travaux pour réseau fibre pour **55 361 euros** ;
- **Equipements scolaires** : Mobiliers scolaires pour **138 003,15 euros** ;
- **Jeux extérieurs** : Aménagement aires de jeux école maternelle centre **28 364,14 euros** ; groupe scolaire des Saules / CLSH Albatros **27 018 euros** ; agrandissement d'aire de jeux en sol souple groupe scolaire Fontaine **11 313,60 euros** ;
- **Travaux dans les écoles** : Peinture groupe scolaire Pasteur **10 008,84 euros** ; Démolition du local poussettes école du Centre **16 105,20 euros** ; Menuiseries extérieures maternelle Centre **17 393.03 euros** ; acquisition et pose de panneaux d'affichages extérieurs pour les écoles **34 233,74 euros** ;
- **Projets 2021** : Modification de voirie et trottoirs pour l'accès école 84 rue de Gravigny **149 408,40 euros** ; Acquisition ordinateur portable pour tableau numérique des écoles **59 959,93 euros** ; travaux sur infiltration eau chaufferie et réfection du regard groupe scolaire Kergomard **19 698,62 euros** ; travaux CLSH Albatros **16 749,90 euros** (Peinture, réfection des sanitaires, fourniture et pose d'une double porte pour WC) ; Acquisition mobilier maison de la petite enfance **24 677,01 euros**.

Animer la ville

- **Conservatoire** : Renouvellement du parc instrumental et sonorisation **14 807,36 euros** ;
- **Projets 2021** : Remise en état de sept buses de refoulement à la piscine **21 445,20 euros** ; changement masse filtrante piscine **18 600 euros** ; travaux aménagement du pôle culturel **12 372,98 euros** ; pose d'antichute au cinéma Truffaut **16 452,96 euros**, travaux d'étanchéité médiathèque **16 331,60 euros** ; travaux d'étanchéité gymnase Chardonneret petite terrasse **11 340 euros**.

Améliorer le cadre de vie

- **Eclairage public, LED** : Rénovation de l'éclairage public **339 538,92 euros** .

²⁰ PPI : Programmation pluriannuelle d'investissement

- **Mobilier urbain, signalisation** : Acquisition de corbeilles, de cuves transparentes, de bandeaux titre, de potelets, bornes en béton **27 364,80 euros** ; acquisition de panneaux de signalisation **12 937,68 euros**.
- **Voiries** : Aménagement des trottoirs rue Letourneau pour mise aux normes PMR **87 392,53 euros**, remplacement canalisation et reprise du réseau d'eau usée 84 rue Gravigny **52 888,32 euros** ; création d'un plateau surélevé au carrefour rue de la Montagne – Rue des Rossignols **51 562,94 euros** ; Rue Blanqui **84 205,18 euros** ; pose de gabions aménagement rond-point Leclerc **15 357,89 euros**.

Rendre la ville plus sûre

- **Accessibilité voies publiques** : Pose de dalles podotactiles rue de Gravigny **34 886,02 euros** ;
- **Lutter contre les incendies** : Renouvellement des poteaux d'incendie **50 295,60 euros** ;
- **Rénovation des carrefours à feux** : rue de Savigny – Rue Mares Julienne **30 522,72 euros** ; rue de Launay – Résidence du Cardinal **46 707,61 euros**.
- **Projets 2021** : Diagnostic pour réalisation d'un local sécurité **14 400 euros** ; étanchéité terrasse gymnase du Parc **12 720 euros**.

Au service des chiroquois

- **Pour une administration numérique** : Acquisition ordinateurs et commutateurs Switch **20 970,24 euros** ; installation Baie de stockage **34 104 euros** ; acquisition climatisation salle informatique **14 428,15 euros** ; acquisition licences **34 850,01 euros** ; acquisition de 20 VDI supplémentaires **16 997,40 euros** ;
- **Projets 2021** : Maison France Services **101 926,91 euros** ; travaux sur les installations de chauffage P3 redevances **89 669,28 euros** ; remplacement de canalisation d'eau potable **71 016,95 euros** ; travaux de couverture marché **33 380,92 euros**.